



Liminaire Groupe de Travail Formation du 14 avril 2016

Ce groupe de travail sur la formation, qualifié de principal alors que vous n'ouvrez que des pistes et des questions "fermées" ou "pré-conditionnées", revêt un caractère particulier. Après plusieurs mois d'absence de dialogue, il constitue le premier rendez-vous permettant d'aborder le bilan des nouvelles formations mises en œuvre suite à la fusion.

Il intervient également dans un contexte de fortes mobilisations autour de la loi El Khomri et de rejet d'un système politique, économique, social et organisationnel de l'Etat qui fait la part belle aux thèses ultra libérales. Le scandale qui entoure l'affaire "Panama papers" démontre qu'au-delà des hommes et femmes d'affaires, "l'affairisme" gangrène en Europe la classe politique mais également le milieu des haut-fonctionnaires. Cette affaire, comme d'autres, hypothèque grandement la confiance que pouvaient, que devraient avoir les citoyens dans les acteurs politiques mais aussi administratifs. Le sentiment selon lequel nous sommes entourés de menteurs, d'opportunistes, est de plus en plus fort au sein de la société. Nous sommes en présence du rejet d'un système inégalitaire qui engendre des phénomènes antinomiques. Pour certains, la désespérance peut conduire à des actes extrêmes ou à une résignation fatale et pour d'autres, à des réveils citoyens, tels que les mobilisations en Islande, les "Nuits debout" en France... Syndicalement, nous condamnons sans réserve les premiers et nous soutenons résolument toutes les initiatives citoyennes. Pour Solidaires Finances Publiques, la lutte contre la dégradation du service public DGFIP et des conditions de vie au travail doit s'amplifier et, plus que jamais, nous appelons tous les agents à se mobiliser pour conquérir des droits nouveaux et œuvrer pour une société plus juste et solidaire.

Nous tenions à ce propos introductif. Toutes les discussions que nous allons avoir dans le cadre de ce groupe de travail formation sont directement reliées aux débats plus larges de la démocratie, du respect des engagements pris, de l'organisation de la société au travers de ses services publics et donc du niveau de compétence et d'expertise des agents. Pour Solidaires, le renforcement de l'action publique, des services publics, de la Fonction Publique et de la DGFIP est plus que jamais nécessaire tant ils sont des éléments fondamentaux de la cohésion sociale qui fait tant défaut aujourd'hui.

Pour ce faire, il faut que des engagements et des signes forts soient donnés, notamment au travers du dialogue social. Ceci emporte plus particulièrement :

- la réaffirmation de l'attachement à la Fonction Publique de carrière et donc l'arrêt immédiat à la DGFIP de toutes les orientations et dispositions visant à la fragiliser. Sur ce point, certaines pistes envisagées dans votre document de travail nous inquiètent au plus haut point.
- l'abandon de certaines réformes qui génèrent pertes de repères et désorganisation des missions,
- une parfaite compréhension par l'administration et les équipes d'encadrement des réalités professionnelles vécues par les agents de la DGFIP,
- l'abandon par l'administration de la vision exclusivement comptable de l'organisation des services. Celle-ci vise systématiquement à réduire les marges de manœuvre et à organiser sur la base du moins-disant le fonctionnement des services, les actions de formation...
- le respect des engagements pris à l'issue de cycles de discussions et ce durablement. Ceci emporte notamment les engagements actés lors de la fusion.

Sur ce dernier point, quelques éléments de réflexions spécifiques sont à souligner. Pour le Directeur Général, il n'y aurait plus aucun sujet tabou autour des ressorts de la fusion. Force est de constater que toutes les décisions prises à ce jour, toutes les pistes de réflexions autour du bilan de la fusion visent à remettre en cause les maigres acquis de celle-ci. Aucune de vos réflexions ne vise à améliorer les aspects insuffisamment aboutis. Ainsi, le passage en force de la DG sur la modification des règles de gestion/mutation, notamment celles des cadres C et B, démontre une volonté manifeste de privilégier le diktat des directeurs du réseau au détriment de l'intérêt des agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, si le temps est au bilan de la fusion alors pourquoi ne pas réouvrir le débat de la pertinence des statuts fusionnés dont le principe nous a été imposé à l'époque ? En effet, l'idée qui gouvernait les intentions ministérielles et la DGFIP étaient que les agents devaient être en capacité de couvrir l'ensemble du périmètre fonctionnel de la DGFIP. Les statuts et les doctrines d'emplois ont été définis en ce sens. Si, comme cela semble être le cas, vous estimez désormais anachronique de concevoir des carrières librement consenties au sein de l'espace DGFIP, pourquoi alors ne pas en tirer les conséquences en réécrivant les périmètres statutaires au regard des doctrines d'emplois DGFIP pour les agents C, B et A au lieu de remettre en cause les droits des agents en matière de gestion, de formation ? Pour notre part, nous constatons que le chemin parcouru par les agents souligne leur attachement à leurs missions et au service public DGFIP. Cet engagement mérite d'être pris en compte et accompagné avec tout le respect qui leur est dû. L'heure n'est probablement plus à la réécriture des statuts, mais elle n'est en aucun cas à la remise en cause des principes fondateurs de l'espace fusionné. A savoir, la possibilité pour les agents de dérouler une carrière optimale à la DGFIP et de pouvoir rejoindre tous types d'emplois dans le cadre d'une mobilité librement choisie et dans le cadre de règles de gestion nationales, transparentes et compréhensibles par toutes et tous. Sans tabou, il serait notamment temps de réouvrir le chantier de la formation sur la base du mieux-disant pour toutes et tous, mais également celui de la revalorisation des régimes indemnitaires des agents C, B et A, sans oublier celui des stagiaires.

Avec ce groupe de travail, vous entendez poser la question du bilan mais également celles des moyens et des perspectives en matière de formation. Pour être en mesure d'avoir sur tous ces sujets un dialogue social équilibré, il est indispensable :

- de fonder les réflexions sur des données objectives au regard des éléments de bilan,
- de tenir compte des attentes des parties prenantes (chargés d'enseignements, stagiaires et collègues du réseau),
- de garder en mémoire le poids de l'histoire,
- d'avoir en ligne de mire permanente le renforcement de la DGFIP au travers de la technicité de ses agents ainsi que la consolidation de leur parcours de carrière.

Sur les données de bilan, nous sommes obligés de constater que pour un groupe de travail qui entend balayer 7 ans de fusion, les éléments mis sur la table sont maigres pour ne pas dire inexistantes. Parfois ils sont sujets à interprétation.

Prenons l'exemple de la référence aux dépenses engagées, rapportées à la masse salariale, 7% à la DGFIP. Vous faites un lien avec le secteur bancaire (4%) alors qu'il aurait été plus logique de faire un parallèle avec ce qui existe dans la Fonction Publique d'Etat, 6,7 % hors enseignement. D'ailleurs pourquoi le secteur bancaire ? Serait-ce une référence au rapport Lacaille ? Rapport dont nous n'avons aucune trace. Pour notre part, la comparaison avec le secteur bancaire est inappropriée et incohérente.

Vous insistez à plusieurs reprises sur le coût budgétaire de la formation en omettant de le lier au niveau d'expertise requis pour l'exercice des missions de la DGFIP et en omettant l'architecture indemnitaire spécifique qui l'accompagne. Il aurait été intéressant de disposer du nombre moyen de jours de formation par agent en poste à la DGFIP, comparé à celui d'autres administrations. Vous

nous annoncez que 1 093 110 journées de formation ont été dispensées en 2014, sans nous fournir par ailleurs la répartition par grades, notamment au niveau de la formation continue. Le débat est faussé car comment évoquer le sujet de la formation en cours de carrière si toutes les données ne sont pas sur la table, et notamment celles relatives aux exclus de la formation ? Nous savons pourtant qu'en 2013, un peu plus de 12 % des agents n'ont pas bénéficié de formation (cf le bilan effectué pour le CTR avec 87,93 % d'agents ayant suivi au moins une formation). Pour Solidaires Finances Publiques, une attention doit être portée sur le sujet des exclus de la formation mais également sur l'offre de formation. Nous regrettons également que dans vos données soient prises en compte les préparations aux concours qui n'ont pas la même finalité que la formation initiale et continue. Le Secrétariat Général avance pour les ministères économiques et financiers le chiffre de 1 486 514 jours de formation dispensés en 2014 pour 480 594 stagiaires. Si l'on se réfère aux sources DGAFP, les ministères financiers, de l'intérieur et de la justice sont les plus grands consommateurs de jours de formation. Pour nous, cette constante s'explique par le haut niveau de technicité et d'expertise nécessaire à l'exercice des missions. Dès lors, la comparaison avec le nombre moyen de jour par agent au niveau Fonction Publique devient toute relative. On le voit, parfois comparaison n'est pas toujours raison !

Autre exemple, vous évoquez une modification de la sociologie des stagiaires. Il est exact que l'âge moyen des stagiaires a évolué mais cela n'est-il pas le cas dans l'ensemble des secteurs de la Fonction Publique ? Une étude sur les publics lauréats des concours externes, internes, examens professionnels, liste d'aptitude pourrait être intéressante afin de cerner le bon dimensionnement et positionnement de l'offre en matière d'ascenseur social. Il serait également utile d'identifier les difficultés rencontrées par les agents promus par CIS, EP et LA. Pour Solidaires Finances Publiques, nous constatons depuis plusieurs années, malgré nos demandes que la formation des agents promus de C en B est dans les faits inexistante et que celle des agents promus de B en A sous-dimensionnée. Ces situations conduisent d'une part à fragiliser durablement le parcours de carrière de ces agents et d'autre part à provoquer un sentiment de rejet dans les services. En effet, certaines structures ont tendance à émettre de vives réserves sur les agents issus de ces voies d'accès, c'est le cas notamment des DIRCOFI. Ceci est inacceptable et nous réaffirmons que l'administration est responsable de ce manque de formation. Nous rappelons également qu'un grand nombre de ces agents ont des parcours de carrière monolithique et les besoins de formation statutaires sont réels.

Se pose par ailleurs, en matière de formation en cours de carrière, la question du recensement des besoins de formation. Aucun bilan n'existe sur l'organisation du recensement de ces derniers, alors que nous sommes syndicalement régulièrement interpellés sur ce point et notamment sur l'absence de formation adaptée aux réalités des attentes.

Pour Solidaires Finances Publiques, la politique de formation de la DGFIP doit être ambitieuse et cohérente. Pour cela, elle doit s'appuyer sur des améliorations significatives dans plusieurs domaines.

- 1 / A ce titre nous demandons le renforcement des cursus de formation initiale. Comme l'ont parfois souligné les représentants élus de SFP au conseil de promotion, les scolarités A et B sont trop denses mais pas trop longues. Le fait d'avoir notamment concentré en 12 mois deux anciennes scolarités A pose un vrai sujet. Il en est de même pour les scolarités B. Pour Solidaires Finances Publiques, le temps du bilan doit permettre de détendre la durée de formation sans pour autant évacuer certains messages essentiels. Il faut également identifier les besoins de savoirs et savoir-faire qui aujourd'hui ne sont pas dispensés ou insuffisamment dispensés. Une réflexion autour des principaux bassins fonctionnels, auxquels seront forcément confrontés à un moment ou à un autre de leur carrière les agents, pourrait être la base permettant de consolider les parcours de formation statutaire. L'association des bureaux métiers serait à ce stade pertinente. Ceci est également vrai pour la formation initiale des agents C. Nous sommes par ailleurs obligés de relativiser fortement

les propos de l'administration visant à affirmer que certains stagiaires ont de plus en plus de réticences à suivre des scolarités longues, éloignées de leur cellule familiale. En effet, ce que les stagiaires reprochent globalement c'est la densité de la formation et l'absence notamment de temps d'appropriation et d'assimilation des enseignements. Nous constatons avec inquiétude que les stagiaires sont souvent épuisés, angoissés et ils perdent parfois en cours de scolarité la compréhension de la finalité de celle-ci. Ce bilan doit conduire à des réajustements et nous formulerons dans un chapitre ultérieur des propositions concrètes qui placent la pédagogie au premier plan. Nous devons également relativiser le propos visant à laisser sous-entendre que certaines matières enseignées, telles que la comptabilité ou le droit, sont déjà connues. Pour la comptabilité, s'il est vrai que certains stagiaires maîtrisent à la perfection les opérations comptables, cela est moins vrai concernant le lien structurant entre comptabilité et fiscalité. Ce qui est exact néanmoins, c'est la richesse et la diversité des parcours antérieurs qui peuvent venir enrichir le bon déroulement et le contenu des scolarités. Se priver des synergies possibles au sein des groupes stagiaires serait une erreur pédagogique. Nous avons du mal à comprendre votre approche visant à défendre le recours à des synergies extérieures alors que vous marginalisez celles qui existent et qui sont malheureusement insuffisamment valorisées dans le fonctionnement pédagogique compte-tenu du rythme de la scolarité. Concernant les connaissances juridiques, nous sommes obligés d'insister sur leur érosion du fait d'un enseignement très allégé en la matière. Ceci est problématique pour une administration comme la nôtre.

- 2/ Nous réaffirmons que le stage d'application en fin de formation théorique doit être repensé et constituer un levier important de la dernière phase de formation initiale. Pour ce faire, il est nécessaire d'offrir à tous les stagiaires un accompagnement à la hauteur de leurs besoins et attentes. Nous réaffirmons que les stages pratiques doivent être réalisés en dehors des directions d'affectation, ceci concerne également les agents C. Concernant le rôle du tuteur, moniteur de stage, celui-ci doit être renforcé. Nous revendiquons à cet effet que les primos tuteurs puissent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une formation préalable car la transmission des compétences professionnelles n'est pas toujours chose aisée. Pour tous, nous demandons la reconnaissance effective de cette mission avec à la clé des décharges de service permettant de compenser le temps passé auprès du stagiaire et une prise en compte effective de cette mission dans l'évaluation.

- 3/ Nous demandons le renforcement du réseau ENFIP. Aujourd'hui nous attendons de votre part des engagements forts sur la pérennité de tous les sites actuels. Solidaires Finances Publiques estime, compte-tenu des enjeux de la formation, qu'il est indispensable de maintenir le réseau existant. Nous tenons également à rappeler qu'il est essentiel de disposer d'équipes pédagogiques suffisamment étoffées. A cet effet, nous nous félicitons de la tenue d'une CAP de sélection avant la fin juin afin d'examiner les besoins des établissements en emplois de formateurs mais également de responsables documentaires. Une attention particulière nous semble devoir être portée sur le site de Toulouse. En effet, la promotion prochaine de Géomètres étant historiquement élevée, il sera nécessaire de renforcer l'équipe pédagogique. C'est également le cas pour l'équipe informatique, compte-tenu des demandes formulées par le bureau métier. Nous tenons à rappeler devant vous que nous refusons toute approche visant à recruter des chargés d'enseignement au fil de l'eau par appel de candidature et nous réaffirmons notre attachement aux CAP de présélection et à la tenue du stage GRH10 pour tous les primos enseignants, y compris pour les responsables documentaires/pédagogiques. Le renforcement du réseau est également indissociable de la question des bases écoles. Ceci est un sujet majeur, systématiquement soulevé en conseils de promotion et en CTL Enfip. Pour Solidaires Finances Publiques, il faut que les établissements de formation initiale disposent d'un accès aux bases écoles afin que les stagiaires puissent découvrir les applications métiers les plus utilisées à la DGFIP (Iliad, Médoc, Gespro, Helios, Chorus...).

- 4/ Nous rappelons nos demandes visant à renforcer l'accompagnement social des stagiaires, que ce soit en terme d'indemnité de stage, de logement, de restauration, d'espace de convivialité, d'espace sportif... Nous demandons que les stagiaires internes, réintégrant la DGFIP à l'occasion de la réussite à un concours, puissent bénéficier de droits à congés minima au même niveau que les externes.

- 5/ Nous appelons de nos vœux la mise en oeuvre d'une offre de formation continue étoffée pour les chargés d'enseignements. En effet, ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'actions de ressourcement leur permettant d'actualiser, selon leurs besoins, leur connaissance des missions, des fonctions, des applications métiers... Nous tenons sur ce point, à dénoncer la faiblesse de l'offre de formation proposée par l'Enfip à ses propres agents. Monsieur Magnant ne trouvez-vous pas inconcevable que les acteurs de la formation ne se soient pas vus proposer, dans le cadre du plan local de formation de l'Enfip des stages de ressourcement ou des séances de présentation, permettant de découvrir les services et les métiers de l'autre filière ? Heureusement, de par leur professionnalisme, les personnels de l'Enfip ont réussi à dépasser cette carence de l'administration. Nous regrettons également l'absence de réunions pédagogiques entre établissements.
- 6/ Nous estimons que les chargés d'enseignements doivent être réellement associés aux décisions relatives aux objectifs et aux outils pédagogiques. Nous condamnons par ailleurs la méthode visant à imposer aux chargés d'enseignements la conception de modules d'e-formation sans vision globale vis-à-vis des scolarités et de leur portée pédagogique. Il en est de même pour la formation continue. Par ailleurs, le temps de formation pour concevoir des modules d'e-formation est largement insuffisant, ce qui est le comble pour une structure qui se veut à la pointe des NTIC.
- 7/ Nous réaffirmons que l'ensemble des processus de formation doivent relever de l'ENFIP. Sur ce point, nous émettons les plus vives réserves sur l'approche consistant à transférer partiellement ou totalement vers des structures extérieures (publiques ou privées) certaines formations initiales requérant des compétences techniques particulières et s'adressant à des populations réduites. Solidaires Finances Publiques constate que de nombreux prestataires de formation et notamment d'e-formation organisent de véritables opérations de lobbying pour promouvoir leurs pseudos compétences. Sous-traiter une partie de la formation des agents de la DGFIP auprès de prestataires privés serait une gajure et une provocation pour tous les acteurs de la formation à la DGFIP. Pour quelle raison avancez-vous cette piste ? Qui, à la DGFIP, se laisse abuser par des logiques de marketing d'acteurs privés ? Par ailleurs, des réflexions sont en cours au niveau Fonction Publique sur des synergies possibles inter-administrations. Or, aucune discussion au niveau du Conseil Commun de la Fonction Publique n'a été engagée à ce jour. Ouvrir cette éventualité, alors qu'il n'y a pas à ce stade de concertation au niveau de la Fonction Publique nous interpelle.

Tout ceci nous conduit à réaffirmer :

- La formation des stagiaires informaticiens ne peut être déconnectée des réalités et des logiques DGFIP,
- La formation initiale des cadres A, B et C doit reposer sur une formation statutaire permettant d'acquérir tous les fondamentaux indispensables à leur carrière et à leur positionnement directionnel, mais également d'acquérir les connaissances nécessaires à leurs fonctions en début de carrière. Tout stagiaire en sortie de formation initiale doit avoir une compréhension des chaînes de travail correspondant aux différentes missions de la DGFIP. Pour Solidaires Finances Publiques, une approche pédagogique de type "entonnoir" doit être privilégiée, s'appuyant sur quatre blocs :
 1. un bloc DGFIP dans toutes ses composantes,
 2. un bloc positionnement permettant au stagiaire de mesurer ce qui est attendu de lui à son niveau de recrutement,
 3. un bloc en lien avec l'un des grands bassins fonctionnels de la DGFIP,
 4. un bloc préparant à la 1ère prise de poste.

Sur les bassins fonctionnels, il nous semble intéressant de les identifier. Pour la catégorie A, nous pourrions en retenir 3 (GP dont un volet prépondérant en GPL, Gestion et recouvrement, Contrôle), pour la catégorie B (GP, Fisca pro, Fisca part). D'autres bassins fonctionnels, plus atypiques comme les missions supports, doivent nous sembler-il, être évoqués en partie carrière. Ceci couvre également les publics issus des listes d'aptitudes, examens professionnels, CIS.

- La formation initiale ne peut s'appuyer sur de l'e-formation ou des approches en alternances régulières. La formation théorique doit accueillir en son sein plus de séances pratiques mais également plus de séances de reformulations.
- Il est nécessaire de revoir les modalités d'organisation des évaluations des acquis. Le système de notation actuel mérite d'être revu car il contribue à alimenter un stress malsain durant toute la scolarité. Nous réfutons toute logique d'évaluation adossée à un stage probatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, il semble utile d'expertiser la possibilité d'une évaluation où la note serait remplacée par les notions d'acquis, en cours d'acquisition et de non acquis. L'objectif étant au final que tous les acquis indispensables le soient. Ceci nous renvoie à l'importance du soutien en cours de scolarité et à l'organisation de séances de reformulation à l'issue de chaque séquence.
- Il est urgent de donner du temps d'assimilation aux stagiaires. Pour ce faire, il faut revoir le rythme de la formation, en refondant les séances actuelles qui ne peuvent rester systématiquement calées sur des durées de 3 heures. Il faut libérer plus de 1/2 journées et détendre la formation en l'allongeant. Il est nécessaire de réintégrer durant la formation initiale certains fondamentaux essentiels. Ainsi, la gestion de l'humain doit être par exemple systématiquement abordée. Nous rappelons également pour la scolarité B, notre demande d'une scolarité commençant au 1/09.
- Il serait pédagogiquement utile de revoir le nombre de stagiaires par groupes. Le plafond de 20 stagiaires devrait être retenu.
- La nécessité, comme cela a été largement évoqué lors du GT cadre, de revoir en profondeur les formations des A+. En effet, elles sont insuffisamment adaptées au bon pilotage et au soutien des équipes.
- La formation en cours de carrière doit reposer sur un recensement consolidé des besoins de formation. Solidaires Finances Publiques exige en cas de changement de fonction un accès garanti aux formations adéquates. Nous dénonçons le sous-dimensionnement des formations dispensées aux agents en changement de sphère. Ces formations, fortement inspirées des modules du "cours de carrière", ne sont globalement pas adaptées pour les agents ne disposant pas des fondamentaux de base de la filière mais également de sa culture.
- Actuellement, des synergies existent ponctuellement entre formation initiale et cours de carrière, notamment pour l'établissement de Toulouse. Un débat s'est ouvert sur la synergie FI/FC. Pour SFP, il peut être intéressant, pour diversifier les enseignements de les dispenser dans les deux grands pôles de formation. Toutefois, des garanties doivent être apportées en matière d'organisation du travail, de prise en charge effective des frais réellement engagés et de condition de vie au travail pour les personnels de l'Enfip qui seraient volontaires. Nous insistons fortement sur la notion de volontariat qui doit être respectée sur le choix des stages, le choix des zones géographiques, le choix du public, et le choix de la période de formation. Sur ce point, nous réaffirmons qu'il serait problématique en terme de pédagogie de demander à des chargés d'enseignements de passer d'un public à un autre au fil de l'eau. Nous pensons nécessaire de privilégier le renforcement des équipes pédagogiques dédiées à la formation continue, en rendant notamment plus attractive cette fonction pour les personnels associés. Nous revendiquons le maintien de la co-animation et le recours aux personnels associés, lors des formations continues plus particulièrement. Les établissements de formation initiale doivent être privilégiés pour dispenser les formations délivrées dans le cadre de la mobilité fonctionnelle en lien avec un changement de sphère. La formation initiale doit également accueillir en son sein tous les personnels en intégration dans le cadre d'un détachement ou d'une mobilité inter ministérielle.
- Nous demandons la création d'un parcours d'accompagnement au retour à l'emploi pour tous les agents en réintégration (suite à dispo, congé parental, détachement). Il pourrait être organisé en école.

Avant de conclure ce propos introductif et de revenir sur plusieurs sujets essentiels, Solidaires Finances Publiques s'étonne de l'importance accordée au Réseau des Ecoles du Service Public (RESP) et du recours à des personnalités extérieures. Nous dénonçons le fait que les organisations syndicales soient écartées par principe de ce conseil.

Dernière ligne droite avant la fin de mes propos liminaires, quelques sujets complémentaires. La scolarité de la promotion d'Ifip 2016/17 pourrait être organisée exclusivement sur le site de Noisiel. Pour la 1^{ère} fois de son histoire, l'école de Clermont Ferrand ne recevrait pas d'inspecteurs stagiaires. Nous rappelons que le principe d'une scolarité scindée sur deux sites (au moins) avait été acté lors de la fusion. Ce principe a d'ailleurs été largement expérimenté dans le temps, la formation des ex-inspecteurs des impôts était déclinée ainsi. Par le passé, le site de Clermont Fd a connu des phases de travaux importantes et jamais l'école n'a été amenée à délester des stagiaires A ou B vers d'autres sites. L'argument des travaux n'est pas sérieux au regard de l'histoire de cet établissement. La disparition des Ifip ne pourra qu'accélérer la fragilisation de cet établissement auquel l'immense majorité des agents de notre administration sont attachés. Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement au maintien de tous les sites de province. Nous vous précisons également que l'hypothèse d'une non scolarité à Clermont Fd inquiète sérieusement des dizaines de lauréates et de lauréats du concours d'Ifip et notamment tous celles et ceux qui ont envisagé et prévu de dérouler leur scolarité avec leur famille à leur côté. Une telle organisation est financièrement impossible sur Noisiel. De nombreux témoignages en ce sens nous sont parvenus. A ce titre et à notre demande, Mr Courtin a été destinataire de certains d'entre eux. Solidaires Finances Publiques vous demande de maintenir un volume significatif d'inspecteurs stagiaires à Clermont Ferrand. L'abaissement du nombre de stagiaires Ifip doit être une occasion à saisir au profit d'une meilleure pédagogie.

Solidaires Finances Publiques s'élève contre le recrutement sans concours d'agents de catégorie C, notamment pour le centre de contact de Chartres. Nous réaffirmons notre attachement aux recrutements par concours et attendons que ces collègues bénéficient de toute la formation indispensable à un déroulement de carrière serein et à l'exercice de leur mission. Nous restons inquiets au regard des modalités de fonctionnement de ce CDC, qui à bien des égards, relève plus du laboratoire libéral que du laboratoire social.

Dans le contexte actuel de tension en emplois et de réforme permanente, nous demandons l'appel immédiat des listes complémentaires des concours C, B et A.

Enfin Par courrier en date du 30 mars 2016, Solidaires Finances Publiques avait demandé que les bureaux métiers soient présents à ce GT. Nous constatons leur absence et attendons des explications de votre part. Nous avons par ailleurs précisé que nous attendions des réponses claires sur divers sujets en lien avec l'e-formation. Nous reprendrons ultérieurement, si besoin, la liste des sujets évoqués.

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques